Les Nouvelles de Lanrigan

Edition n°104

Avril 2026



Mairie de Lanrigan

Ouverte les mardi et vendredi de 14h à 17h 02 99 73 01 85 mairiedelanrigan@orange.fr

www.lanrigan.fr https://www.facebook.com/Lanrigan

Permanence du Maire : chaque 1er samedi du mois 9h-11h ou sur rendez-vous.

Les Nouvelles de Lanrigan - La Ville Basse 35270 Lanrigan. Dépôt Légal TGI octobre 1998

Le Mot du Maire

Les élections municipales du 15 mars dernier ont renouvelé le conseil municipal de Lanrigan. Je tiens à remercier l'ensemble des électrices et électeurs qui se sont déplacés et qui ont porté la voix démocratique dans les urnes. Avec un mode de scrutin différent des élections antérieures dans les communes de moins de 1000 habitants, une désertion des bureaux de vote pouvait être redoutée. La participation sur notre commune de 66,35 % des inscrits est dans la moyenne des communes de la même strate. Elle montre que la mobilisation dans les communes rurales est beaucoup plus forte que dans la métropole rennaise ou l'agglomération malouine, soit un peu plus de 10 %. Les habitants ont une attention plus forte à leur lieu de vie et aux politiques menées par les conseiller(e)s municipaux, lorsque les territoires sont à taille humaine. La responsabilité des élu(e)s en est d'autant plus forte et les engage à mener à bien leurs projets dans un souci d'optimisation budgétaire et d'un développement durable de leurs communes.

C'est dans ce cadre que la nouvelle municipalité a d'emblée eu à l'ordre du jour du dernier conseil municipal le vote du Compte Financier Unique (CFU). Comme je l'avais indiqué aux derniers vœux, nous avons pu dégager un peu moins de 33 000 € d'excédent de fonctionnement pour l'année 2025. Cela nous permet de poursuivre les investissements annoncés tout en maintenant des dépenses de fonctionnement maitrisées, en baissant encore nos factures énergétiques.

Je tiens à remercier Marc Hamon et Christophe Lavollée pour leurs engagements et leurs assiduités dans la vie municipale tout au long de leurs mandats. Tous les conseils municipaux doivent maintenant avoir la parité. Trois nouvelles élues font donc leur entrée au conseil municipal : Aurélie Blanchard, Irina Cotard et Viviane Foucout. Je leur souhaite la bienvenue, qu'elles apportent une approche nouvelle et constructrice pour permettre au conseil municipal d'avoir d'autres visions pour l'avenir de notre commune.

Depuis le 24 mars et jusqu'au 24 juin prochain, la consultation publique du projet éolien citoyen permet de donner un avis sur les études qui ont été menées depuis bientôt 4 années. Cette consultation est dématérialisée, vous pouvez accéder en ligne sur votre ordinateur ou à la mairie aux horaires d'ouverture soient les mardis et vendredis. Deux dates au mois de juin sont prévues pour des permanences physiques avec le commissaire enquêteur.

Sébastien Delabroise

Table des matières

Le Mot du Maire ____ 2
Conseil Municipal du 22 Janvier 2026 ____ 3
Conseil municipal du 21 Mars 2026 ____ 3
Informations Diverses ____ 6
Le Coin du Jardinier ____ 7
Lanri'Gallo ____ 7
Agenda ____ 8

Sur la photo en 1ère page, la nouvelle équipe municipale avec de gauche à droite :
Magali Couvert, Raymond Ravet, Philippe Siret (3ème adjoint), Aurélie Blanchard, Sébastien Delabroise (Maire), Thierry Genu, Bruno Arnal (1er adjoint), Christophe Leprizé, Karine Lemur (2ème adjointe), Viviane Foucout, Irina Cotard

Conseil Municipal du 22 Janvier 2026

Avis sur le projet d'implantation d'un projet éolien à Sens-de-Bretagne

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet éolien de Sens-de-Bretagne. Après discussion, un avis favorable est émis avec réserves :

- Les 3 scénarios proposés se limitent qu'à un nombre d'éoliennes allant de 6 à 5 puis 4 sans d'autres alternatives ;
- Le choix de la variante 3 diminue l'impact sur l'avifaune migratoire, nicheuse et les chiroptères. A fortiori, les scénarios avec un choix d'aérogénérateurs de gabarits différents auraient dû être étudié. La garde au sol n'étant que de 32,6m. Au regard des enjeux, une garde au sol supérieure aurait été préférable.
- Le conseil municipal considère que les mesures d'évitement ne sont pas abouties.
- Le conseil municipal est favorable au développement d'énergie renouvelable. Une concertation avec la collectivité et un jury citoyen aurait été judicieuse. Le portage de ce projet que par un seul acteur ne permet pas d'avoir un regard d'acteurs locaux et in fine à des retombées locales plus conséquentes.

Approbation de la modification des Statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR)

Suite à des modifications réglementaires, le conseil municipal doit émettre un avis sur la modification des statuts de la CCBR.

Le conseil municipal approuve ces modifications. Le détail est consultable

https://bretagneromantique.fr/wp-content/uploads/2026/02/PV_06_11_2025.pdf

Conseil municipal du 21 Mars 2026

Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mme FOUCOUT Viviane, prend la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT) et appelle à la candidature pour le poste de Maire. Un seul candidat s'est présenté : Sébastien Delabroise.

Sébastien Delabroise est élu avec 10 voix POUR et 1 suffrage blanc.

Election des Adjoints

Sur proposition du Maire, le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints.

- Bruno Arnal est élu à 11 voix POUR, 1er Adjoint(e) chargé(e) à la Voirie et aux bâtiments communaux
- Karine Lemur est élue à 11 voix POUR, 2ème Adjoint(e) chargé(e) de la communication, système d'information et RGPD
- Philippe Siret est élu à 11 voix POUR, 3ème Adjoint(e) chargé(e) du lien social

Indemnités du Maire et des Adjoints

Sur proposition du Maire, le conseil municipal valide de fixer les taux d'indemnités comme suit :

- Pour le maire à 100 % du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 28,10 % de cet indice à partir du 21 mars 2026, soit 13860€ brut/an

- Pour les adjoints à 60% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 6,53 % de cet indice à partir du 21 mars 2026, soit 3113€ brut/an

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal délègue certaines décisions au Maire afin d'éviter d'avoir à réunir l'ensemble du conseil pour délibérer dans les matières déléguées. Cela permet des prises de décision rapides par l'exécutif municipal. Sont proposées les délégations suivantes :

6ème alinéa : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8ème alinéa : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9ème alinéa : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

14ème alinéa : De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15ème alinéa : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

18ème alinéa : De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20ème alinéa : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500.00 € autorisé par le conseil municipal ;

21ème alinéa : D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22ème alinéa : D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal **valide à l'unanimité** ces propositions.

Article 2 : Conformément à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Désignation des Conseillers Communautaires

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le maire est conseiller communautaire par défaut. Sébastien Delabroise indique son souhait d'exercer cette fonction en tant que titulaire. Bruno Arnal, se propose comme suppléant.

Mise en place des commissions communales

	Président	Titulaires
Commission Voirie	DELABROISE Sébastien	ARNAL Bruno LEPRIZE Christophe GENU Thierry RAVET Raymond

	Président	Titulaires
Commission Urbanisme et délégués PLUI auprès de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR)	DELABROISE Sébastien et délégué PLUi auprès de la CCBR	ARNAL Bruno BLANCHARD Aurélie LEMUR Karine SIRET Philippe
Commission Communication	DELABROISE Sébastien	COTARD Irina RAVET Raymond COUVERT Magali FOUCOUT Viviane LEMUR Karine SIRET Philippe
Commission Action Sociale	DELABROISE Sébastien	FOUCOUT Viviane LEMUR Karine BLANCHARD Aurélie COTARD Irina SIRET Philippe
Commission d'Appel d'Offres	DELABROISE Sébastien	Titulaires : FOUCOUT Viviane, ARNAL Bruno et LEPRIZE Christophe Suppléants : COUVERT Magali, BLANCHARD Aurélie et GENU Thierry
Délégué à la protection des données (DPD) auprès du CDG35 concernant le RGPD		Karine LEMUR
Représentant au sein du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35)		Sébastien DELABROISE
Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C.)		Titulaire : Karine LEMUR Suppléant : Aurélie BLANCHARD
Correspondant Défense et Sécurité		Raymond RAVET

Information Projet Eolien

Le projet va rentrer en phase « enquête publique ». Cette phase durera 3 mois avec une instruction en parallèle. Deux réunions publiques seront organisées, une au début le 02/04/2026 et une à la fin le 18/06/2026. L'enquête publique débutera le 24/03/2026 et se clôturera le 24/06/2026. Le dossier sera entièrement consultable en ligne. Un poste informatique sera à disposition en mairie durant les horaires d'ouverture. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu le 12/06/2026 et le 23/06/2026. Cinq panneaux seront installés, 2 dans le bourg et les autres sur les sites.

Lien d'accès au registre : https://www.registre-dematerialise.fr/7137/

Informations Diverses

SMICTOM

Pensez-y !

Les vendredi 1er et 8 Mai, de même que le jeudi 14 et le lundi 25 Mai sont des jours fériés. À ce titre, les collectes des ordures ménagères et des emballages recyclables seront décalées d'une journée.

Les déchèteries seront également fermées. Elles rouvriront dès le lendemain.

Info Déchèteries

À partir du 1er avril, les déchèteries passent en horaires d'été et fermeront donc leurs portes à 18h au lieu de 17h.

Prochaines remises de composteurs (après réservation obligatoire sur www.valcobreizh.fr)
Mercredi 29 avril de 15h30 à 18h : déchèterie de Tinténiac

LE BRÛLAGE DE TOUS TYPES DE DÉCHETS EST INTERDIT

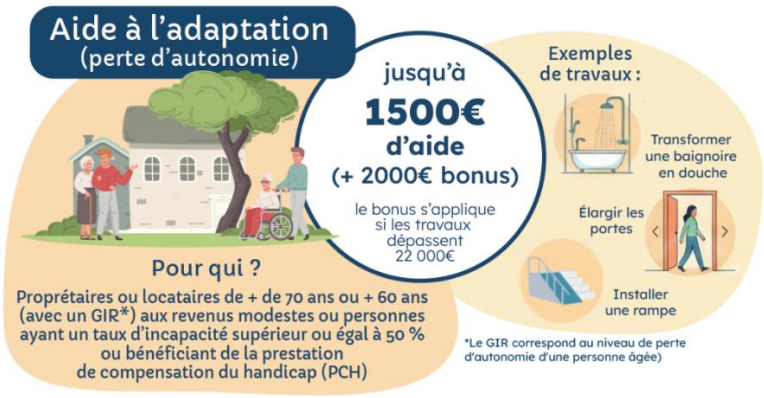
Le brûlage des déchets verts (tonte de pelouse, taille des arbres et arbustes, feuilles mortes, ...) et des autres déchets est strictement interdit.
Il entraîne de nombreuses nuisances telles que la gêne occasionnée au voisinage, la pollution de l'air ou des risques de propagation d'un incendie. Les contrevenants s'exposent à une amende de 750 € maximum

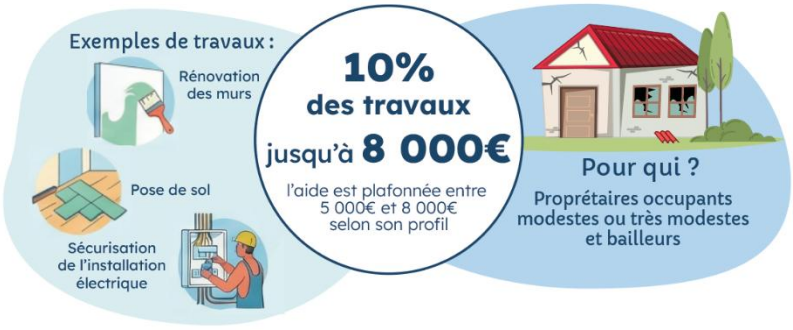
CCBR : Nouvelles aides pour améliorer son logement !

Et si vous rendiez votre logement plus confortable, plus sûr et moins énergivore ? Que ce soit pour faire face au vieillissement, à une situation de handicap ou simplement pour améliorer un logement ancien, vos besoins évoluent — et des solutions existent. La Communauté de communes Bretagne romantique renforce son engagement auprès des plus modestes et met en place deux nouvelles aides financières, en plus des aides nationales, pour les aider à concrétiser les travaux.

Concrètement, vous pouvez bénéficier d'une aide de 1 000 à 1 500 €, avec un bonus de 2 000 € si vos travaux dépassent 22 000 €.

Ces aides vous permettent par exemple d'installer une douche accessible, sécuriser vos déplacements dans le logement, adapter vos sanitaires ou améliorer les accès à votre habitation





Votre logement présente des signes de dégradation ? Problèmes d'électricité, d'isolation, d'humidité ou risques pour votre sécurité ? Une seconde aide a été mise en place pour vous aider à rénover un habitat dégradé et retrouver des conditions de vie dignes et sûres.

En complément des aides nationales, **vous pouvez obtenir jusqu'à 8 000 € pour financer vos travaux**.
Prenez contact avec un conseiller France Rénov'. Il vous aidera à faire le point sur votre situation et à identifier toutes les aides disponibles. Les rendez-vous sont gratuits, ils peuvent être pris par téléphone au 02 99 21 17 26 ou par mail à infoenergie@pays-stmalo.fr . Des permanences ont lieu à la Maison France Services à Combourg.

CCBR : le covoiturage pour vous déplacer avec Covoit'Go !

Depuis le 30 mars 2026, la Communauté de Communes Bretagne romantique, dans le cadre de son Plan de Mobilité Simplifié, a mis en service Covoit'Go, un nouveau dispositif de covoiturage solidaire, pensé pour faciliter vos trajets du quotidien !

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

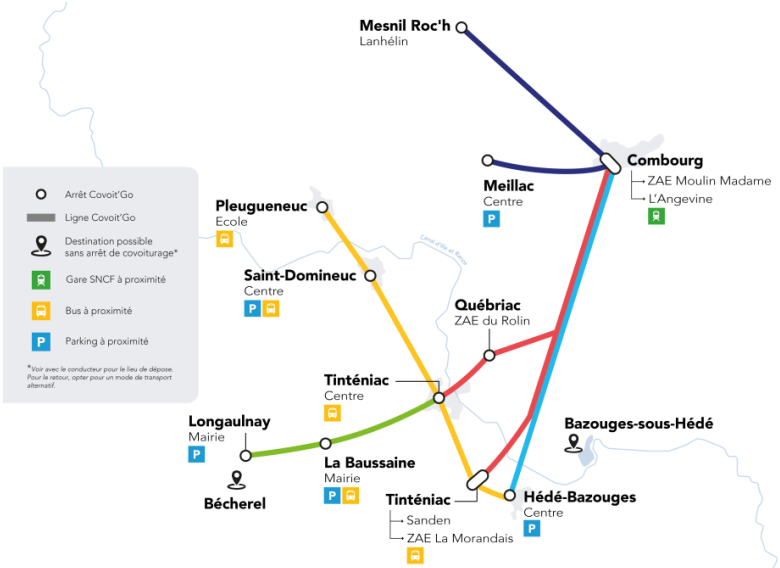
Covoit'Go est un service simple et spontané :

1 - Vous vous rendez à un arrêt Covoit'Go.

2 - Vous appuyez sur le bouton correspondant à votre destination.

3 - Votre demande s'affiche sur un panneau lumineux.

4 - Un conducteur qui effectue ce trajet peut s'arrêter et vous prendre à bord.



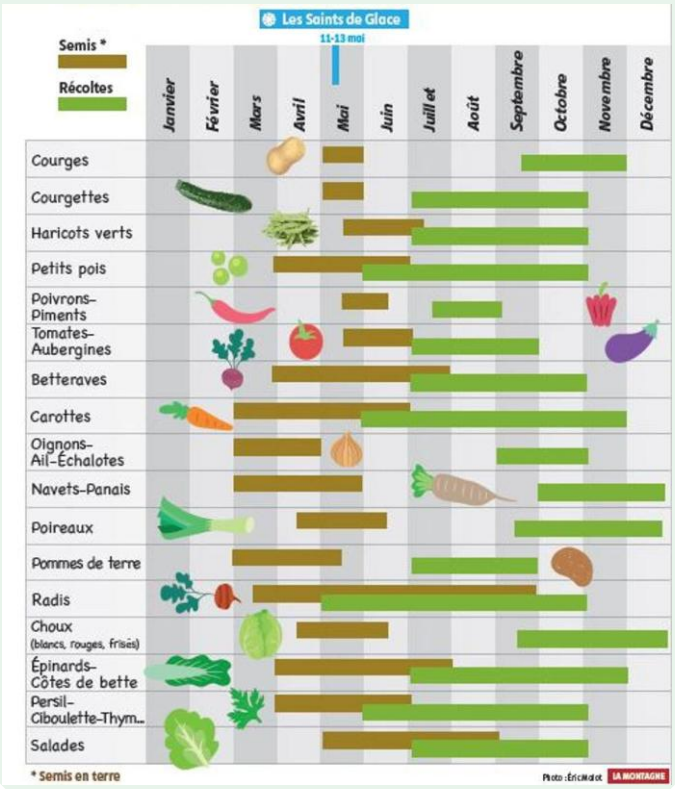
Pas d'application, pas de réservation, pas d'horaire imposé, le système repose sur la solidarité entre habitants et sur les trajets déjà réalisés chaque jour sur le territoire

Aujourd'hui, sur les trajets domicile-travail en zone rurale et périurbaine, la grande majorité des déplacements s'effectue en voiture individuelle. Pourtant, ces véhicules transportent le plus souvent une seule personne. Chaque jour, de nombreuses places restent ainsi inoccupées sur les routes du territoire, alors même que certains habitants rencontrent des difficultés pour se déplacer
vers leur lieu de travail, un service ou une gare.

Retrouvez toutes les infos sur notre page dédiée au covoiturage :
https://bretagneromantique.fr/covoiturage-2/

NOUVELLE RUBRIQUE !

Le Coin du Jardinier



Lanri'Gallo

Devinette :

Q'i q'ée bin loge mé qu'ée bin guene ?

Le pillot !

Traduction :

Qui est bien à l'abri mais trempé tout de même ?

La langue !

Devinette de William Landin, conteur en Gallo
et traduit avec le site ChuMétiv — Dictionnaire de gallo

Agenda



avec **Les Z'Amuzous**

VICTIME DE SON SUCCES
COMPLET

Croisières Chateaubriand
Croisières & Restaurant

Sortie croisière Chateaubriand sur la Rance, Visite guidée de l'usine Marémotrice de la Rance suivi du restaurant et de la croisière



à 14h
avec **le Comité des Fêtes**



Fête communale et concours de Palets

Inscriptions 10€/équipe
Renseignements auprès de Jean Harel
06.73.53.70.13



avec **le Comité des Fêtes**

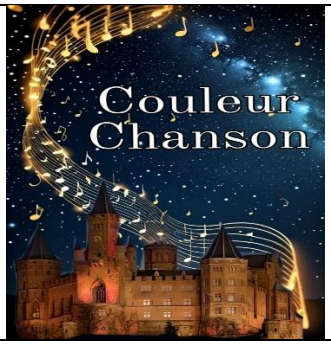


Repas des aînés

Inscriptions auprès de Raymond Ravet et Patricia Zemb (0623552588) jusqu'au 04/07. Tarif 15€/adulte



avec **le Comité des Fêtes**



Soirée musicale dans le Parc du Château avec le groupe Couleur Chanson
À l'occasion des journées du Patrimoine



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

MINISTÈRE DES ARMÉES

ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté